

Direction des Jurys
de l'enseignement secondaire
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 Bruxelles

enseignement.be/jurys
jurys@cfwb.be

Jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

Consignes d'examens

Cycle	2021-2022/2
Option :	<u>Fleuriste</u>
Matières	<ul style="list-style-type: none">- Techniques de l'art floral- Productions végétales- Organisation de magasin- T.P. horticulture - art floral- T.P. horticoles

Ces consignes ne se substituent pas au programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elles complètent le programme et précisent notamment les modalités d'évaluation.

I. Informations générales

●●● Identification de la matière

Nom de l'option de base groupée (OBG) : **Fleuriste**

DEGRE	3	PROFESSIONNEL		
SECTEUR	1	AGRONOMIE		
GROUPE	12	HORTICULTURE		
OPTION 1207 FLEURISTE				R
	Code	5P	6P	ACCROCHE
TECHNIQUES DE L'ART FLORAL	4051	3	3	CT Horticulture DS
PRODUCTIONS VEGETALES	2562	3		CT Horticulture DS
ORGANISATION DE MAGASIN	2465		2	CT Horticulture DS
TRAVAUX PRATIQUES ET STAGES				
T.P. HORTICULTURE - ART FLORAL	3258	13	14	PP Horticulture DS – PP Art floral DS
T.P. HORTICOLES	3256	2	2	PP Horticulture DS
TOTAL		21	21	

Selon la réglementation, les questions d'examens porteront sur les programmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles¹. Ces programmes sont téléchargeables sur le site <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/programmes>.

●●● Programme

Numéro du programme : 259/2005/249

Lien : <https://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/progr/259-2005-249.pdf>

●●● Titre visé, type d'enseignement

Titre : le Certificat d'enseignement secondaire supérieur pour l'enseignement secondaire professionnel (CESS).

¹ Article 10 du Décret du 27/10/2016 portant organisation des jurys de la Communauté française de l'enseignement secondaire ordinaire

II. Organisation de(s) l'examen(s) de

●●● Modalités de passation

L'examen se déroulera le mardi 26 avril de 9h à 13h à l'Institut Technique Horticole de Gembloux dans le local d'Art floral (Rue Entrée Jacques, 31A).

La connaissance des végétaux fera l'objet d'une évaluation écrite (reconnaissance de végétaux – voir listes ci-jointes : plantes fleuries, fleurs coupées et végétaux utilisés en fleuristerie).

Le cours de T.P. « Horticulture - Art floral » sera évalué via la confection de quatre réalisations pour lesquels seront mis à disposition les fleurs, les végétaux et les matériels nécessaires.

Les cours techniques (techniques de l'art floral, productions végétales et organisation de magasin) et le cours T.P. « Horticoles » seront évalués oralement.

Chaque cours sera évalué sur un total de 20 points.

●●● Matériel

Matériel requis : sécateur, agrafeuse, couteau....

Matériel refusé : GSM, smartphone, montre connectée et feuilles de brouillon

III. Evaluation et sanction des études

●●● Dispense

Dispense obtenue si la note est supérieure ou égale à 50%.